

INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Mise en œuvre de l'impôt minimum mondial

Qu'est-ce que l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » ?

Lancée en 2015 lors de la troisième conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'initiative **Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF)** est un programme conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de fiscalité internationale. Les experts IISF collaborent avec des responsables de l'administration d'accueil afin de leur apporter une assistance pratique et concrète selon une démarche d'apprentissage par la pratique sur des dossiers de vérification réels.

Cette initiative vise à compléter le Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dans le cadre d'un vaste effort engagé au niveau international pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales (EMN).

Les administrations d'accueil intéressées peuvent déposer une demande d'assistance IISF en remplissant un formulaire accessible via le Portail IISF.



Mise en œuvre de l'impôt minimum mondial par les pays en développement

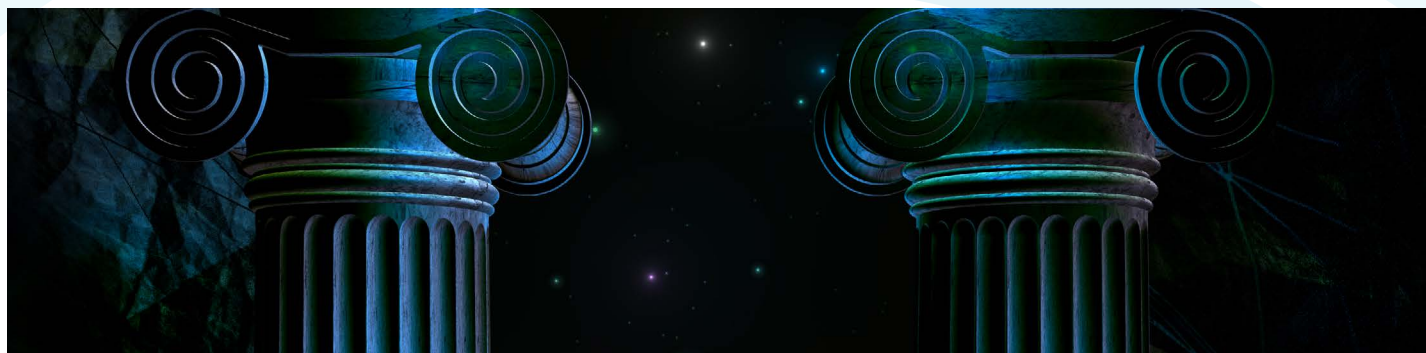
Afin de limiter la concurrence fiscale en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés, un impôt minimum mondial de 15 % sur les grandes EMN est en cours d'adoption par un grand nombre de pays dans le monde. Ainsi, les grandes EMN ne pourront plus échapper à l'impôt en transférant leurs bénéfices dans des paradis fiscaux, car tout bénéfice faiblement imposé sera soumis à un « impôt complémentaire ». De nombreux pays s'emploient actuellement à transposer l'impôt minimum dans leur législation.

On estime que **l'impôt minimum mondial générera environ 220 milliards USD de recettes supplémentaires**. L'impôt minimum mondial offre aux pays en développement une chance unique d'accélérer la mobilisation de leurs ressources intérieures et l'initiative IISF propose de les accompagner au travers d'une aide au renforcement des capacités pour y parvenir.

Les programmes s'appuieront sur les principales composantes de l'approche IISF pour favoriser une démarche d'apprentissage concrète et pratique, dans laquelle les experts travaillent aux côtés des agents de l'administration fiscale d'accueil. Les programmes IISF sur l'impôt mondial minimum intégreront, si nécessaire, les éléments traditionnels du cadre IISF pour :

- offrir des conseils et des services d'analyse, impliquant dans certains cas l'accès aux renseignements relatifs à certains contribuables ; et
- apporter un soutien sur le terrain aux ministères des Finances et aux administrations fiscales par le déploiement d'experts IISF.

Les termes de coopération de chaque projet seront définis spécifiquement de manière bilatérale afin de prendre en compte les réalités du terrain auxquelles sont confrontées les administrations d'accueil. Une coordination sera réalisée avec les autres partenaires de l'aide au développement en tant que de besoin.



Fonctionnement

Les administrations d'accueil demandent une assistance à la **mise en œuvre de l'impôt minimum mondial** en complétant un formulaire de demande d'assistance. Le Secrétariat recherche ensuite l'expert approprié dans son réseau d'administrations partenaires ou dans son vivier d'experts IISF.

Les experts IISF aideront les pays en développement à appliquer les règles relatives à l'impôt minimum mondial et à vérifier que les entreprises présentes sur leur territoire s'y conforment. Des experts expérimentés seront déployés pour intervenir sur certains sujets sensibles, y compris l'évaluation des incitations fiscales, le calcul du taux effectif d'imposition, la rédaction d'instructions, de lois et de règlements pour appliquer les règles relatives à l'impôt mondial minimum ainsi que l'impôt complémentaire national. Les experts IISF n'ont pas vocation à se substituer aux agents locaux ni à effectuer des travaux auxquels les agents de l'administration d'accueil ne seraient pas associés. Le soutien procuré par les experts IISF consiste uniquement à encadrer et/ou conseiller les agents locaux.

Les programmes IISF se concrétisent généralement par une assistance sur place à intervalles réguliers, s'articulant autour de plusieurs missions réalisées sur une durée de **18 à 24 mois**, complétées le cas échéant par une assistance à distance.

Protection de la confidentialité et responsabilité des experts

En lien avec l'assistance IISF, les pouvoirs publics des pays en développement peuvent donner accès à des renseignements sur les contribuables en vue d'analyser les incitations fiscales et de calculer les taux effectifs d'imposition. Les questions de confidentialité doivent être traitées en amont, en suivant les mêmes principes que pour d'autres programmes IISF dans lesquels des experts étrangers signent des accords de confidentialité.

Les experts du Vivier IISF qui assument des missions en lien avec les programmes IISF sur l'impôt minimum mondial doivent posséder :

- ✓ une expérience des problématiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert des bénéficiaires et de la planification fiscale agressive
- ✓ une expérience de l'échange de renseignements et de l'analyse des politiques fiscales
- ✓ une expérience de la conception juridique ou de l'analyse économique des mesures fiscales en lien avec les transactions commerciales internationales
- ✓ une bonne connaissance des instruments et normes en vigueur dans le domaine fiscal, y compris des règles sur l'impôt minimum mondial
- ✓ une grande expérience de la conception de la législation et/ou de la politique dans le domaine de la fiscalité internationale des entreprises ou de la planification fiscale dans le secteur privé en lien avec les entreprises multinationales

Financement

Le Secrétariat de l'initiative IISF assure le financement pour tout ou partie des programmes IISF, avec le soutien de son réseau d'administrations partenaires et/ou des donateurs. Ces financements peuvent être complétés par l'OCDE et le PNUD.

En fonction de l'impact qu'aura un premier programme, un partage ultérieur des coûts pourra être envisagé.

Pour plus d'information sur l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières :

 www.tiwb.org/fr/

 [@TIWB_News](https://twitter.com/TIWB_News)

 secretariat@tiwb.org